

Une économie sur la facture d'éclairage public

En début de séance du conseil municipal du jeudi 5, sur la demande de Johann Baranger, maire, Ugo Dorain, conseiller numérique à la commune, a fait une première présentation des risques d'attaque numérique, qui sera suivie de deux autres lors de prochains conseils.

Ugo Dorain a expliqué différents points pour lesquels il faut rester attentif et l'importance de la cyber sécurité en ayant par exemple un mot de passe différent par service. En 2020, une collectivité sur trois a ainsi été touchée. Johann Baranger : « Les failles sont nombreuses et nous sommes beaucoup d'acteurs... La sécurité numérique de la mairie passe aussi par nous. »

Éclairage public : « À la vue de la flambée des prix de certaines énergies, nous proposons de modifier les horaires d'allumage de l'éclairage

public pour les trois bourgs. ». Les nouveaux horaires d'hiver sont, le matin 6 h 45 – 8 h, le soir 17 h 30 – 21 h. Les horaires d'été du 1^{er} mai au 15 septembre : extinction totale. La commune compte 300 points lumineux. « Une économie d'environ 5 000 €, un tiers de la facture. »

Voirie : De par sa compétence voirie, la communauté de communes Val de Gâtine a attribué 61 687 € à la commune. Les travaux à réaliser sont prévus pour 67 250 € et concernent sept chemins. Le maire propose que la commune prenne en charge la différence, soit 5 562 €. Accepté à l'unanimité. « En même temps que les chemins pris en charge, on peut en profiter pour faire des travaux supplémentaires à un prix intéressant » Un devis de 22 366 € a été établi pour la reprise des fossés et autres chemins.

La Francette : Les travaux ont débu-

té. Le devis de platerie-menuiserie a été revu par l'entrepreneur et la municipalité, soit une moins value de 8 220 €.

Aménagement de la bibliothèque : L'esquisse a été validée telle que présentée. « Le montant est à retravailler avec une estimation plus affinée. »

Subventions : 5 515 € ont été attribués à différentes associations. « Certaines n'ont pas fait de demandes. Les nouvelles demandes arrivées en retard seront déclarées caduques et irrecevables pour 2022. »

Hall de sports : « Il faut déterminer la méthodologie et le genre de bâtiment. Pas de décisions ce soir. » Les élus doivent examiner les propositions de structures légères, les études d'énergie. Dossier remis au prochain conseil municipal le 9 juin.